

Réunion du 26/09/2017

Objet : Sort des personnels de la section « Interprètes » de la DPG.

Etaient présents :

SDAE :

- M. Chauvin, SDAE
- M. Brugnot, SDAE Adj
- M. Lematre, chef du 10^{ème} bureau
- Mme Hammad, chef du 8^{ème} bureau

BRRH :

- M. Mary
- Mme Dhouin

DRH :

- M. De St Germain
- Mme Bouscaillou
- M. Goujon

Syndicats représentés : SIPP, CFDT et CGT

Section interprètes : 2 représentants

Cette réunion avait pour objet de présenter le devenir de la section « Interprète » au regard de la baisse de ses activités constatées ces dernières années. Cette section dépendant de la DPG représente 9 agents dont deux sont partis en disponibilité et présente un effectif réel au jour de la réunion de 4 agents en fonction. Leurs missions jusqu'à aujourd'hui, consistaient dans des travaux de traduction sollicités par la DPG mais aussi par d'autres direction de la PP. Il est noté que le volume de ces missions était largement effectué dans le cadre de procédures dites « Dublin ».

Après un audit de début d'année, il a été décidé de transférer les missions de ces personnels vers d'autres compétences métiers et de les affecter, dans le cadre des demandes d'asile et plus particulièrement les procédures « Dublin », au centre Asile sis Bd Ney, sur des postes de catégorie B. Toutefois selon les dires de M. Chauvin relayés par la DRH le sort des interprètes n'est pas exclusif de la DPG. Leur sont ouverts l'ensemble des postes vacants de catégorie B au sein de la PP, y compris un poste spécifique au contentieux du 11^{ème} bureau.

La DRH comme la SDAE sont revenus sur les prédispositions de ces personnels à l'acquisition de nouvelles connaissances tout en notant la nécessité d'un changement de métiers.

Aucune mesure incitative particulière n'a été décidée pour motiver lesdits interprètes à transformer l'essai Dublin.

La DRH et la DPG se sont engagées à fournir une formation « in situ » qui pourrait être complétées par des formations dédiées réalisées par des agents du MI dépêchés sur site. Par ailleurs, M. Chauvin s'est déclaré volontaire pour recevoir en entretien individualisé chaque interprète aux fins de lui présenter les tenants et les aboutissants des postes présentés. La DRH s'est quant à elle exprimée sur la nécessité de transmettre aux OS les fiches de postes définies.

Le calendrier fixé en réunion est contraint par l'augmentation quasi quotidienne du volume de demande « Dublin ». Aussi, a-t-il été décidé que le mois d'octobre serait dédié à l'examen des candidatures sur les postes vacants PP et à la visite du centre Ney pour une sensibilisation aux procédures « Dublin ».

Cette visite est prévue le 09/10/2017 à 9H30. L'affectation définitive aurait lieu en novembre prochain.

En outre, le sous-directeur a insisté sur le fait qu'il n'y aurait pas de négociation possible sur la localisation de cette structure – sous-entendu Ney – car cette modification s'inscrit dans le cadre d'une mission intégrée du centre Asile.

Enfin, les missions d'interprétariat se déliteront petit à petit au gré du stock restant. Les directions d'emploi ont déjà été averties de ne plus transmettre de demandes à ladite cellule au profit de structures dédiées avec lesquelles la PP a passé un marché.